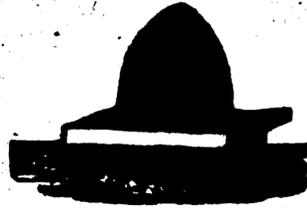


L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,



COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 248.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 5 AOUT 1828.

Vol. I.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$50, compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Virel Guiramaud.

À la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Flord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, cap Marshall.

Le navire ILLINOIS, cap Waterman.

Le navire TENNESSEE, cap Fowler.

Le navire LOUISIANA, cap Pace.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée au 1er et 15 de chaque mois.

25 oct
Foster & Hutton.



AUJOURD'HUI.

Loterie de l'Église Catholique de BATA-ROUGE.

PREMIÈRE CLASSE.

| | |
|------------------|------------------|
| 1 lot de \$6,000 | 1 lot de \$3,000 |
| 1 " " 3,500 | 1 " " 1,750 |
| 1 " " 2,500 | 1 " " 1,250 |
| 6 " " 500 | 6 " " 300 |
| 6 " " 100 | |

Plusieurs autres montant à \$44,169.

Cette Loterie, composée de 27 numéros par permutation et dans laquelle on tire quatre ballots, doit être, sous tous les rapports, considérée comme la plus avantageuse de toutes celles qui sont offertes au public pendant cette saison. On peut avoir la plus grande confiance dans les garanties qu'elle offre, tout étant disposé, de manière à ce que les lots gagnés soient promptement et ponctuellement payés.

Prix des Billets :

Billets entiers \$5, demi billets \$2.50, quarts de billets \$1.25, paquets de 9 billets, (garantis ne pas gagner moins de vingt piastres) \$45.

A vendre chez

MALCOLM,

Au Bureau renommé de la Rue de Fortune—Rue de Chartres No. 86. 26 juil.

SE VENDRE à 50 cents.

AGSU chez FORSBERG

& Co. au coin des rues

Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir :

Élixir anti-glaireux du Dr. Guilié

5 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canules en gomme élastique

Piluliers à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assorties

Blanc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de séral pour parfumer les appartements

Haume de copahue inodore

Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par

le navire Talma, un assortiment de

CHAPEAUX BLANCS, de première qualité

et de la dernière mode de New-York.

12 avril

SUCRE—69 boucauds beau sucre de

Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

No. 23, rue Toulouse

4 juil

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOBA, capitaine J. B. Col-la, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant comme paquebot régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à 23 juil.

J. HAGAN & Co.

POUR HAYOU SARAH, BATA-ROUGE, Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau à Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 19 déc.

JAMES ARMOR.

POUR HAYOU SARAH, POINTE-COUPÉE, Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 17 déc.

L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ, Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois, et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres dévouements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jedis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 8 juil.

Joseph T. Bauduc.

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gabaroché.

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Axilla de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX; qu'il offre à vendre en-gros et en détail au plus juste prix.

15 juil

E. DEBERGUE.

Place d'Armes, côté de la rue St.-Pierre.

E. DEBERGUE.

Successeur de J. Gabaroché.

Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Axilla de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX; qu'il offre à vendre en-gros et en détail au plus juste prix.

15 juil

E. DEBERGUE.

Place d'Armes, côté de la rue St.-Pierre.

Le Jardin d'Agrement

et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui peuvent concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves, ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé

avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'ancien de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—37.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary

Apply at this office, April 22

E. DEBERGUE,

PRÉVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui, auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché qu'il s'impeut quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabaroché, No. 23. 7 mars.

FABRICA de Sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua.

Senden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas No. 23. 10 abril

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles.

L'ÉTABLISSEMENT de Mde. Everahd pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les langues suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

| | |
|---|---|
| Les langues Française, Anglaise et Italienne; | Histoire ancienne et moderne; |
| L'Écriture, Grammaire, Arithmétique; | La Mythologie; |
| Géographie, avec des cartes et des globes; | Les belles Lettres; |
| | Le Dessin; |
| | Le Danse; la musique vocale et instrumentale. |

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines; les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Mme Everahd pénétrée des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquiescer une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Everahd donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le navire Delta, venant de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barilslets veriegés, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par Wm. FROST, Jr. Dec 18.

SOIXANTE caisses Vin de Champa Sgne tere. qualité en débarquement du naire Crescent venant du Havre—à vendre par Rue Royale.

Propriété à vendre à Pamiable.

Le Jardin d'Agrement et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel.

Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er Octobre suivant.

Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur.

Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui peuvent concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves, ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé

avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'ancien de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—37.

WANTED,

A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary

Apply at this office, April 22

College Louisianais.

Les développemens progressifs reçus par cet établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVILLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de PRADATI, situé à un quart de mille au dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement : le choix de la maison désignée ci-dessus, sont d'abord appréciés d'après l'exposé suivant :

1°. La salubrité du lieu considéré par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayans ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvillier à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne mettant pas cette occasion de leur offrir ses remerciemens.

M. Guillois, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ail leurs par M. le général Bernard à MM. Roffignac, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvillier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN DÉPOT de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif \$1.75, vomitif \$1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Depot d'ARTICHAUX du Dr. Guilié de Paris. Prix \$1.75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en quincaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huiles, bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DÉTAILLE

12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues. 10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinatti, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON 24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York. 50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux. Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux damejannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barilletts Plomb de chasse paenté

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavenish.

Grilla pour bateaux à vapeur, Chartres et Roues, Drays et Brouet

A vendre par SAMUEL P. MORGAN.

15 janv.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boites communes et dorées; 4 do. rose blanc; à vendre par A. HODGE, Jr. Dec 18.

SUGAR.—100 hds. very prime sugar, landing his morning, for sale by March PETERS & MILLARD.

GRANDE EXPOSITION

Encoignure St. Anne et Condé près la Place d'Armes.

D'UN CHEVAL DE BOIS. Objet extraordinaire de mécanique. Ce cheval de bois, avec tout de rapidité fait toutes les circonvo-lutions que l'on peut désirer, et parcourt facilement quinze lieues par jour, une dame et un cavalier peuvent s'y placer commodément.

LA FEMME INVISIBLE. Appareil mécanique qui surprendra agréablement le public.

MIROIRS ANAMORPHOSES. Ces miroirs forcent à rire les personnes qui y sont le moins disposées.

COSMORAMA. Ces jolies vues représentant les principales villes et édifices des quatre parties du monde.

MARIONNETTES. Une scène de Marionnettes à 7 heures et demie et une à dix heures.

La proximité des arbres qui entourent la Place d'Armes, procure beaucoup de fraîcheur à la salle, qui est très-aérée, et fait qu'on y respire un air fort agréable.

En attendant les Triomphe-l'œil ou les Plaisirs de Jacko. Et différents objets curieux, l'exposition du Cosmorama changera régulièrement deux fois par semaine.—Les portes sont ouvertes tous les jours, de 7 heures et demie à dix heures du soir. Prix d'entrée, 4 escalins, enfans moitié prix, s'abonner pour le mois cinq piastres. 2 juil.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS FUMIGATOIRES.

Mr. RENOU, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue au Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics. 8 Juil.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. dites Contreas et Duchesse; regus par le Bulivar, de Belfast, et à vendre par 19 déc CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 8 livres Sulfate de Quinine, 4 once, Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Peaux d'agneaux molleuses, 12 do. Boules de Mars, 75 do. Flacons à l'éméri de 8 à 1 once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'Élixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guilié. Et par le navire Silla, de Bordeaux: La Poudre et la Liqueur Végétales de Bassuet, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et sommé à cet effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de broses à dents de meilleure qualité. 24 avril

ARRIVE par la Boxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort